



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interdépartementale  
des routes Centre-Est**

Lyon, le 2 mars 2026

**La Directrice**

L'UF CGT DIR CE

Mesdames, Messieurs les représentant de l'union fédérale CGT de la DIR CE,

Par lettre personnelle du 19 février 2026, vous m'avez informée des suites données à notre bilatérale du 12 février 2026. Cette bilatérale faisait notamment suite à votre annonce de boycott de toutes les instances institutionnelles de dialogue social de la DIR Centre-Est.

Tout d'abord, je réitère que le dialogue social constitue, pour la Direction, un cadre structurant et indispensable au bon fonctionnement de la DIR Centre-Est. Il ne peut être efficace que s'il repose sur une exigence partagée : respect des personnes, respect des rôles et respect du cadre réglementaire.

S'agissant des droits des agents et de leurs représentants, je vous redis clairement qu'il n'entre pas dans l'intention de la Direction d'en restreindre l'exercice. Lorsque des difficultés apparaissent sur le terrain, elles doivent être analysées avec rigueur, discernement et sans présupposé d'intention. Il importe que chacun contribue à éviter les interprétations hâtives qui nourrissent un climat de défiance inutile.

Le cadre applicable a été rappelé aux services, via la transmission du guide des droits syndicaux édité par notre ministère en octobre 2024, et le sera à nouveau lorsque cela s'avérera nécessaire.

En complément, le SG travaille à une synthèse des outils à disposition des représentants du personnel pour exercer leurs missions d'élu, dans le respect du fonctionnement des services dans lesquels ils exercent leur métier. Ce tableau vous sera prochainement transmis, ainsi qu'aux représentants élus du syndicat FO.

Pour fluidifier les échanges et dégager la disponibilité aux représentants du personnel, sans pénaliser la continuité de fonctionnement des services, nous devons mutuellement nous attacher à :

- anticiper et intégrer les réunions syndicats / direction dans l'organisation du travail, sans attendre la convocation formalisée, ou la demande d'autorisation spéciale d'absence (dont décharge d'activité de service (DAS))
- respecter a minima les délais pour formaliser une demande d'autorisation spéciale d'absence en lien avec l'activité syndicale, laquelle doit être immédiatement instruite par la ligne hiérarchique.

Cet engagement mutuel est un facteur de sérénité du dialogue social.

Par ailleurs, la Direction est mobilisée, avec le CLAS, pour que les actions sociales menées en faveur des agents et de leurs ayants-droits soient qualitatives et bénéfiques aux agents de la DIR CE, dans le respect de la politique sociale ministérielle. Je renouvelle mon attachement à l'action locale de proximité et adresse de nouveau tout mon soutien au CLAS et plus particulièrement à sa présidente. La prochaine réunion plénière sera l'occasion de s'engager collectivement sur de nouvelles actions en 2026.


La DIR Centre-Est, comme d'autres services publics déconcentrés, propose des stages collectifs de TIG en faveur des primo-condamnés pour des sujets de violences routières et de rébellion à l'autorité. Sur la base du volontariat, il était possible d'envisager des tutorats pour accompagner des TIG individuels offrant une alternative à la peine d'emprisonnement. Les conditions d'encadrement des TIG individuels dans les CEI n'apparaissent actuellement pas réunies, j'ai donc suspendu notre engagement pour l'encadrement de ces TIG individuels auprès du ministère de la justice.

En dernier, dans le respect d'un dialogue social efficient, les documents d'organisation seront présentés en CSA avant toute déclinaison locale. Le DOPIA et le RI doivent d'ailleurs être réactualisés et présentés aux prochains CSA pour tenir compte des dernières modifications d'organisation (3DS...).

Leur refonte globale sera envisagée en 2027 à l'issue d'une période d'évaluation et de préparation intégrant un nécessaire dialogue mené avec les agents et leurs représentants.

En espérant que ces éléments seront de nature à rétablir un dialogue de qualité, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les représentants de l'UF CGT DIRCE, l'expression de mon respect et de ma considération distinguée.

La directrice de la DIR CE



Karine AUBERT